



**É  
D  
I  
T  
O  
R  
I  
A  
L**

**Sans combats,  
Pas de changement !**

Pour la rentrée 2013 dans l'académie de Besançon, la dotation en moyen d'enseignement dans le second degré augmente de 10 équivalents temps plein (ETP). Comparé aux 147 ETP que l'académie a du rendre à la rentrée 2012, nous ne pouvons qu'être soulagés de l'arrêt de l'hémorragie de suppression de postes. Cependant, les moyens d'enseignement de l'académie ne permettront pas de réparer les dégâts provoqués par l'ancien gouvernement. Ainsi les conditions d'enseignement et d'accueil des élèves restent les mêmes, les structures pédagogiques des établissements n'évoluent pas positivement, la DHG des lycées, dans sa globalité, continue de baisser....

Le changement de politique sur l'enseignement professionnel, ce n'est pas pour maintenant ! Et sans mobilisation de la profession sur les questions éducatives, rien ne changera.

Impossible de compter sur la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école dans laquelle l'enseignement professionnel est quasi absent sauf à travers deux articles. L'article 16 met l'accent sur la mutualisation des moyens en permettant l'utilisation de locaux et d'équipements scolaires des lycées et EREA, par des entreprises ou des organismes de formation. L'article 16 bis donne aux régions la prérogative de l'élaboration de la carte des formations. Cet article fait résonance à la loi «acte III de la décentralisa-

tion» qui sera présentée puis adoptée au cours de cette année et qui donnera de nouvelles compétences aux régions notamment dans le domaine de l'orientation et de la formation professionnelle.

Il est urgent que la profession se mobilise et commence dès aujourd'hui à construire un mouvement portant les revendications pour une véritable valorisation de l'enseignement professionnel public et laïque. Les organisations syndicales SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU, CGT éducation, SUD éducation, entendent faire de la journée du 31 janvier un moment fort de mobilisation dans l'enseignement professionnel public. Pour cela, elles appellent l'ensemble des personnels des lycées agricoles, LP, LPO, SEP et EREA à la grève le 31 janvier et à participer massivement aux initiatives locales de mobilisation (rassemblements, manifestations, assemblées générales...). Avec l'ensemble de la Fonction publique, nos organisations porteront aussi la nécessité de développer l'emploi public, de revaloriser nos métiers et nos salaires, d'en finir avec la mise en place du jour de carence.

*Mathieu Lardier  
25 janvier 2013*



**SOMMAIRE** : p.1 édito - p.2 Rentrée 2013 - p.3 et 4 Corpo

**Contacts SNUEP**

- 06 59 99 10 87 (*Mathieu Lardier*)
- 06 18 44 97 65 (*Karine Thuillier*)
- snuepbesancon@gmail.com
- <http://snuep-besancon.eclablog.fr>
- [www.snuep.com](http://www.snuep.com) (site national)

**LE SNUEP-FSU  
AVEC L'INTERSYNDICALE  
DE L'EPP**

*SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU,  
CGT ÉDUC'ACTION ET SUD ÉDUCATION*

**APPELLE TOUS LES PERSONNELS  
DANS LES LP, SEP, SEGPA ET  
EREA**

**À LA GRÈVE  
ET AUX MANIFESTATIONS  
LE 31 JANVIER 2013**

## Rentrée 2013 : Pansement sur jambe de bois !

Lors du CTA du 21 janvier 2013, le Recteur nous a présenté les répartitions de moyens et les modifications de structures pour la rentrée 2013. Notre organisation syndicale a voté contre ces propositions.

### Répartition de moyens

La priorité des priorités de la politique gouvernementale étant la formation des enseignants, il n'est pas étonnant qu'une fois les moyens alloués à la formation (stagiaires à 15h et stagiaires à 1/3 temps payés à mi-temps), il ne reste que très peu de marge de manœuvre. Ainsi l'enseignement professionnel doit rendre à l'académie 10 ETP (équivalent temps plein). La comparaison de la DHG pour l'enseignement professionnel (hors SEGPA) avec les prévisions de 2012 montre un écart négatif de 57h. Cet écart est beaucoup plus important, -242h, si l'on compare cette DHG 2013 avec la DHG réelle constatée à la rentrée 2012.

	Variation d'effectifs	Variation ETP	Variation DHG (2013 – initiale 2012)
Collège	+166	+ 26,3	+532
SEGPA		+1,8	+39
LGT	-3 Post bac : -43	- 11,3	-366
LP, SEP, EREA	-44	-10	-57
ITEP, IME		+2	
Autres ajustements		+1,4	
Total académique		+ 10	

Les moyens donnés à l'enseignement professionnel sont calculés sur la base des effectifs réels constatés en octobre 2012, sur la base de regroupements de demi-sections de spécialités différentes ou des deux années de formations pour les CAP à faible effectif. Cette dotation horaire, une fois encore, ne permet pas d'offrir de bonnes conditions de formation et notamment de favoriser le travail en effectif réduit dont les élèves de lycée professionnel ont tant besoin. Le Recteur avoue ne pas avoir la maîtrise des effectifs élèves accueillis dans l'enseignement professionnel qui dépend essentiellement de l'attractivité des formations. Il s'engage à être vigilant et à suivre les évolutions au cours des prochains mois pour répondre aux besoins des établissements. (A voir ? ....)

### Carte des formations

On aurait pu espérer connaître une année sans fermeture de section au vu des fermetures massives de ces dernières années, mais le Recteur en a décidé autrement. Il décide de fermer les Mentions Complémentaires Aide à Domicile au prétexte de l'ouverture des classes de terminales ASSP dans la continuité de la création des BAC Pro 3ans ASSP. Pour lui cette formation n'a plus lieu d'être. Seule une MCAD reste ouverte au LP les Huisselets de Montbéliard. Dans un contexte économique marqué par le chômage des jeunes, le SNUEP trouve inacceptable la fermeture de ces formations qui avaient un taux d'insertion professionnelle élevé.

Le reste de la carte des formations professionnelles initiales subie quelles modifications. Il s'agit essentiellement de transformations, de continuité de cycle (ouverture ou fermeture) ou d'augmentation de capacité d'accueil.

Pour plus d'information consultez le site académique du SNUEP-FSU espace « rentrée 2013 ».

Je souhaite recevoir des informations par la section académique du SNUEP-FSU

En particulier :  Congés de formation  Notation administrative  Mutation  Hors classe

Je souhaite me syndiquer au SNUEP-FSU

A retourner :

Par courrier : SNUEP FSU, Maison des syndicats, 4B rue Léonard de Vinci, 25000 Besançon

Par mail : [snupebesancon@gmail.com](mailto:snupebesancon@gmail.com)

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Nom patronymique : ..... Né(e) le : .....

Adresse postale : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél fixe : ..... Tél portable : .....

Merci d'indiquer très lisiblement votre e-mail : .....

Spécialité dans laquelle vous enseignez : .....

Pour l'enseignement professionnel  
**> Ne lâchons rien !**

**PLAN DE TITULARISATION**  
**EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ D'ACCÈS AU CORPS DES PLP**

**Les modalités d'application** des 4 prochaines sessions d'examens professionnalisés du CAPLP pour les candidat-es éligibles à la loi de titularisation du 12 mars 2012 sont parues. **Pour la session 2013, le ministère ouvre 1188 postes** pour l'ensemble des disciplines. Les conditions d'éligibilités à l'examen sont drastiques et ne permettront pas à un grand nombre de non titulaires de s'y présenter. Devant la complexité du texte, nous aurions souhaité que l'administration informe les ayants droit. Mais pour le rectorat, l'inscription à l'examen est un acte individuel et les services du rectorat se contenteront de répondre aux questions des intéressés. De plus nous craignons une inégalité de traitement des candidats par les jurys académiques.

Nous ne connaissons toujours pas les modalités d'affection de l'année de stage et encore moins de l'année de titularisation. Il semblerait, mais absolument rien n'est arrêté actuellement, que les personnes reçues à

**Dates d'inscription**

Les candidat-es s'inscrivent par internet sur  
<http://www.education.gouv.fr/siac2>  
**Du 15 janvier 2013, 12 h au 21 février 2013, 17h**  
**(heure de Paris)**

l'examen resteraient en poste dans l'académie. Ce qui pourra entraîner des blocages en termes de mutation des titulaires.

**Le SNUEP-FSU continue d'œuvrer pour un véritable plan de titularisation** qui mette fin à la précarité, une fois pour toutes. **Encore trop de collègues risquent de rester sur le carreau après 2016**, ils et elles se trouveront dans l'impossibilité d'accéder au corps des PLP.

***Pour plus d'informations, contactez-nous ou consultez notre site académique.***

**Nos commissaires paritaires vous informent.**

**Promotions d'Echelon**

L'analyse du tableau d'avancement 2012 /2013 et les barèmes des promus sont consultables sur notre site académique.

**Congés de formation**

Les demandes de **congés de formation** pour l'année scolaire 2013-2014 seront étudiées lors de la CAPA du 25 mars 2013. En 2012, l'académie avait un contingent de 35 mois à attribuer aux PLP. Sur 11 demandes, 4 demandes de congés de formation ont été accordées dont 3 pour préparation de l'agrégation ou du CAPET. Lors de la CAPA de l'année dernière, le SNUEP-FSU a contraint le rectorat à respecter les ordres de priorités des demandeurs. Le rectorat, dans son projet initial, octroyait des congés de formations à des collègues pour qui c'était leur première demande privant ainsi d'autres collègues demandeurs depuis plusieurs années. Le SNUEP-FSU peut suivre votre demande. Envoyez nous une copie de votre dossier.

**Notation administrative**

Les notes administratives issues de la campagne de notation de 2012-2013 seront étudiées lors de la CAPA du 25 mars 2013.

Si vous avez contesté votre note, vous devez absolument argumenter par courrier votre contestation.

Pour vous aider dans cette démarche, un modèle de lettre est téléchargeable sur notre site.

Vous souhaitez que le SNUEP-FSU suive votre dossier et vérifie les éléments pris en compte par l'administration : complétez le coupon page 2.

Vous avez contesté votre note administrative : envoyez-nous une copie de votre courrier de contestation.

**Hors classe 2013**

La note de service qui a pour objet de fixer les modalités académiques pour l'établissement des tableaux d'avancement à la hors classe est parue le 15 janvier 2013. Elle est téléchargeable sur notre site académique ainsi que des éléments de bilan de la hors classe 2012. Le barème des années précédentes est reconduit à l'identique et les points attribués au titre de la « valeur professionnelle » représentent un tiers du barème.

Le SNUEP-FSU demande l'abandon de toute notion de « mérite », notion subjective car ne reposant que sur des appréciations ponctuelles et partisans qui contribuent à créer un climat malsain au sein des équipes pédagogiques.

**Le SNUEP-FSU demande** l'amélioration de la carrière de tous les PLP par la reconstruction d'une grille indiciaire avec la disparition de la Hors Classe et l'intégration des actuels indices Hors Classe.

**Pour l'enseignement professionnel**  
**> Ne lâchons rien !**

**N'attendez pas la dernière minute pour nous contacter** et nous signaler toute situation délicate. Nous ne pourrons vous défendre efficacement qu'en connaissant parfaitement, et au plus tôt, votre dossier.

La note de service académique paraîtra prochainement. Les règles générales du mouvement ne subissent pas de modification profonde. Le dispositif spécifique, de type poste à profil, d'affectation en établissement ECLAIR mis en place l'année dernière disparaît. Une bonification sera attribuée aux personnes qui demandent une affectation en établissement ECLAIR.

Comme chaque année, le SNUEP-FSU publiera un bulletin spécial mutation intra-académique. Nos commissaires paritaires se tiendront à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et pour vous aider dans l'élaboration de la formulation de vos vœux en fonction de votre situation personnelle.

### **Mesure de carte scolaire**

Pour la deuxième année consécutive, Monsieur le Recteur instaure une dérogation à la règle dite « du dernier arrivé ». Dans l'intérêt du service, un collègue « jouant un rôle moteur [...] dans le fonctionnement d'une filière » peut être protégé d'une mesure de carte scolaire. Pour cela, le chef d'établissement et l'inspecteur de la discipline doivent tous deux faire un rapport circonstancié dans lequel ils démontrent le rôle moteur joué par l'enseignant. Il nous a été certifié que :

- la dérogation sera exceptionnelle,
- elle ne pourra avoir lieu que si les deux rapports du chef d'établissement et de l'inspecteur sont convergents,
- quand il y aura proposition de dérogation, elle sera suivie de très très près par le service du rectorat qui donnera son avis pour éclaircir l'avis final que portera le Recteur,
- le collègue victime de mesure de carte a toujours la possibilité de faire un recours.

Pour le SNUEP-FSU cette dérogation est inacceptable. Elle ouvre la porte à toute notion arbitraire et subjective. Le rectorat veut instaurer par cette pratique une compétitivité entre les enseignants.

Le SNUEP-FSU, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales, s'est opposé, lors des groupes de travail, à cette disposition. Nous demandons que la règle demeure celle « du dernier arrivé » et qu'elle ne subisse aucune dérogation. Protéger un collègue au détriment d'un autre ne fera qu'instaurer une ambiance délétère et explosive au sein des établissements, empêchant tout travail en équipe, objectif pourtant affiché des nouveaux programmes.

Le SNUEP-FSU appelle les représentants du personnel à faire connaître leur opposition lors du Conseil d'Administration (lecture d'une motion, vote contre, .....) qui étudiera la répartition horaire.

Le SNUEP-FSU demande à tout collègue qui serait victime de la suppression de son poste, alors qu'il n'est pas le dernier arrivé, de nous alerter.

**CHSCTA** : (site du rectorat de Besançon / Personnel/ Santé et Sécurité au Travail)

Les élus des représentants du personnel aux CHSCT Académique et départementaux ont vocation à promouvoir une politique de prévention active dans l'ensemble des établissements scolaires des premier et second degrés. Ils ont pour mission de proposer des actions aux chefs de service et à mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels.

Pour toutes questions ou pour faire état d'une situation contacter les secrétaires des CHSCT académique ou départementaux (Ce sont des militants syndicaux de la FSU).

<b>Secrétaire du CHSCT Académique</b> Mme Marie-Adeline PARNET -MAIRE Adjoint technique de recherche et de formation LGT Duhamel – Dole Contact : <a href="mailto:secretaire.chsctacad@ac-besancon.fr">secretaire.chsctacad@ac-besancon.fr</a>	<b>Secrétaire du CHSCT du département du Doubs</b> Mme Nadine CASTIONI Professeur des écoles Ecole Maternelle Publique Fontaine Argent - Besançon Contact : <a href="mailto:secretaire.chsct25@ac-besancon.fr">secretaire.chsct25@ac-besancon.fr</a>	<b>Secrétaire du CHSCT du département du Jura</b> M. Dominique LETOURNEUX Directeur d'école primaire Ecole du Faubourg- Saint-Claude Contact : <a href="mailto:secretaire.chsct39@ac-besancon.fr">secretaire.chsct39@ac-besancon.fr</a>	<b>Secrétaire du CHSCT du département de la Haute-Saône</b> M. Olivier MAGAGNINI Professeur des écoles Ecole Primaire Publique - Villersexel Contact : <a href="mailto:secretaire.chsct70@ac-besancon.fr">secretaire.chsct70@ac-besancon.fr</a>
---	---	---	---

**Pour l'enseignement professionnel**  
**> Ne lâchons rien !**